

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE PLOUEGAT MOYSAN
Séance du jeudi 13 octobre 2022 à 20 h 00

L'an deux mil-vingt-deux, le jeudi treize octobre à vingt heures zéro minute, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie de Plouégat-Moysan sous la présidence de Monsieur François Giroto, Maire.

Présents :	ADAM Philippe, BRETON Joseph, BRIANT Mathieu, CLOAREC Mickaël, GEFROY Rémi, GIROTTO François, GRILLE Régis, LEROUX Joël, MELL Yvan-Pierre, MERRANT Patricia, MEUNIER Jean, PICHON Nathalie, QUINIO Alain.
Absents :	MARSAULT Pierre.
Procurations	LINTANFF Francis donne procuration à GIROTTO François.
Afférents au conseil municipal :	15
Nombre de conseillers en exercice :	tous les conseillers en exercice
Présents :	13 votants et 1 procuration
Date de convocation :	7 octobre 2022
Secrétaire de séance :	ADAM Philippe

Le Quorum étant atteint, Monsieur Le maire ouvre la séance en rappelant l'ordre du jour :

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 18 juillet 2022,

Présentation par HEOL du bilan énergies et eau de la commune.

Tarifs cantine garderie.

Tarifs location salle.

Modification horaires éclairage public.

Projet de travaux au Syndicat de voirie de Lanmeur.

Projet de BOVIDUC sous la route communale à Pen ar voas.

Convention travaux d'investissement eaux pluviales avec Morlaix Communauté.

Décisions modificatives au budget à la demande du comptable public.

Aucune remarque - Le procès-verbal de la séance du 18 juillet 2022 a été adopté à l'unanimité.

HEOL a présenté les études effectuées sur les évolutions de consommation d'énergie des bâtiments publics de la commune.

1) Tarifs cantine et garderie

Nouveaux tarifs cantine :

3.60 € repas enfant

5.50 € repas adulte

Les tarifs de la garderie restent inchangés à :

Matin : 1.30 €

Soir : 2.00 €

Adopté à l'unanimité : OUI

2) Tarifs location salle

Décide d'appliquer des tarifs suivants :

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE PLOUEGAT MOYSAN
Séance du jeudi 13 octobre 2022 à 20 h 00

Table : 4.00 € Banc : 2.00 € Chaise : 1.00 €

Salle Ti ploégadis

	Plouégatais	Habitants extérieurs
Été du 15 mai au 14 octobre Salle polyvalente + office- week end	300,00 €	450,00 €
Hiver du 15 octobre au 14 mai Salle polyvalente + office week end	350,00€	500,00€
Jour supplémentaire	63,00 €	105,00 €
Hiver, Apéritif- café- réunions été	130,00 €	182,50 €
Hiver, Apéritif- café- réunions hiver		
Location café enterrement été	50,00 €	75,00 €
Location café enterrement hiver	75.00 €	100.00 €
caution	1000,00 €	1000,00 €
Caution nettoyage	150,00 €	150,00 €
<i>Salle polyvalente + office - 1 jour</i>	<i>Assoc commune 140,00 €</i>	
<i>Salle polyvalente + office – 1 week end</i>	<i>Assoc commune 200,00 €</i>	

2 locations gratuites par an pour les associations de la commune.

Adopté à l'unanimité : OUI

3) Modification des horaires de l'éclairage public

Les horaires de l'éclairage public sont modifiés comme suit :

L'éclairage public sera éteint le samedi et le dimanche matin sauf rue hent ti ker, et le matin pendant les vacances scolaires à l'exception de la rue hent ti ker.

Armoire	Localisation	Allumage matin	Extinction soir	Observations
1	Hent ti ker	6h30	20h00	
2	D712	6h30	20h00	
3	Ménez Bihan	6h30	20h00	
4	Bellevue	6h30	20h00	
5	Prajou	6h30	20h00	
6	Park An Iliz	6h30	20h00	
7	Groas Ar Moal	6h30	20h00	
8	Ménez Bihan	6h30	20h00	
9	Trobara	6h30	20h00	

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE PLOUEGAT MOYSAN
Séance du jeudi 13 octobre 2022 à 20 h 00

Adopté à l'unanimité : OUI

4) Travaux syndicat intercommunal de voirie de Lanmeur

VU la réunion du 22 septembre 2022 du Syndicat de voirie de Lanmeur concernant le projet de réhabilitation du bâtiment du Syndicat de Voirie,

Ce projet a pour but :

- l'agrandissement du bâtiment existant sur une surface de 225m² pour le stockage du matériel qui reste dehors actuellement ainsi que les matériels à venir,
- la création d'une aire de lavage aux normes actuelles,
- le remplacement des 5 portes existantes,
- la création et mise aux normes d'un local carburant et huile,
- clôture et sécurisation du site,
- aménagement de la cour.

Le coût prévisionnel de cet investissement est de l'ordre de 125 000 €. La réhabilitation sera financée par un emprunt qui aura des répercussions sur les communes membres du syndicat et cela pendant la durée du prêt fixée à 10 ans, par le versement d'une contribution appelée « aide à l'investissement », représentant une fraction de l'annuité définie selon le coefficient de responsabilité affecté et mis à jour lors de la séance du 3 mars 2022, soit pour Plouégat Moysan la somme de 776,01 € par an pendant 10 ans.

Adopté à l'unanimité : OUI

5) Avis sur un projet de Boviduc

Vu la demande présentée le 8 août 2022 par Mme Morin, exploitante agricole au GAEC MORIN au lieu-dit Pen Ar Voas à Plouégat Moysan concernant un projet de Boviduc localisé sous la route communale entre le lieu-dit Pen Ar Voas et les lieu-dits Kereur et Kervayec. La ferme se situant sur le bassin versant du Douron.

Les parcelles exploitées sont situées de part et d'autre de la voie communale. Les vaches la traversent matin et soir.

Le boviduc serait implanté au niveau du siège de l'exploitation à la sortie de la stabulation, cela permettrait d'améliorer la sécurité routière en évitant la traversée du troupeau 2 fois par jour. Cela éviterait également les salissures sur la voie communale.

Adopté à l'unanimité : OUI

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE PLOUEGAT MOYSAN
Séance du jeudi 13 octobre 2022 à 20 h 00

6) Convention financière eaux pluviales avec Morlaix Communauté

Depuis le 1^{er} janvier 2020, Morlaix Communauté exerce la compétence « gestion des eaux pluviales » dans les aires urbaines de son territoire et porte ainsi en maîtrise d'ouvrage l'ensemble des investissements.

Cette convention acte que Morlaix Communauté s'engage à réaliser les travaux d'investissement validés par d'un commun accord entre les deux parties.

En contrepartie, les dépenses seront subventionnées par la commune. Le fonds de concours qui sera apporté correspond à 50% du coût définitif des travaux HT. Morlaix Communauté demande au Conseil municipal d'autoriser le maire à signer la convention financière pour les travaux d'investissement des eaux pluviales.

Adopté à l'unanimité : OUI

7) Décisions modificatives au budget

A la demande de Mr Auffret, comptable public, des ajustements budgétaires sont nécessaire pour régulariser des amortissements.

Adopté à l'unanimité : OUI

Le Maire,
François GIROTTO.

Le Secrétaire de séance,
Philippe ADAM.
